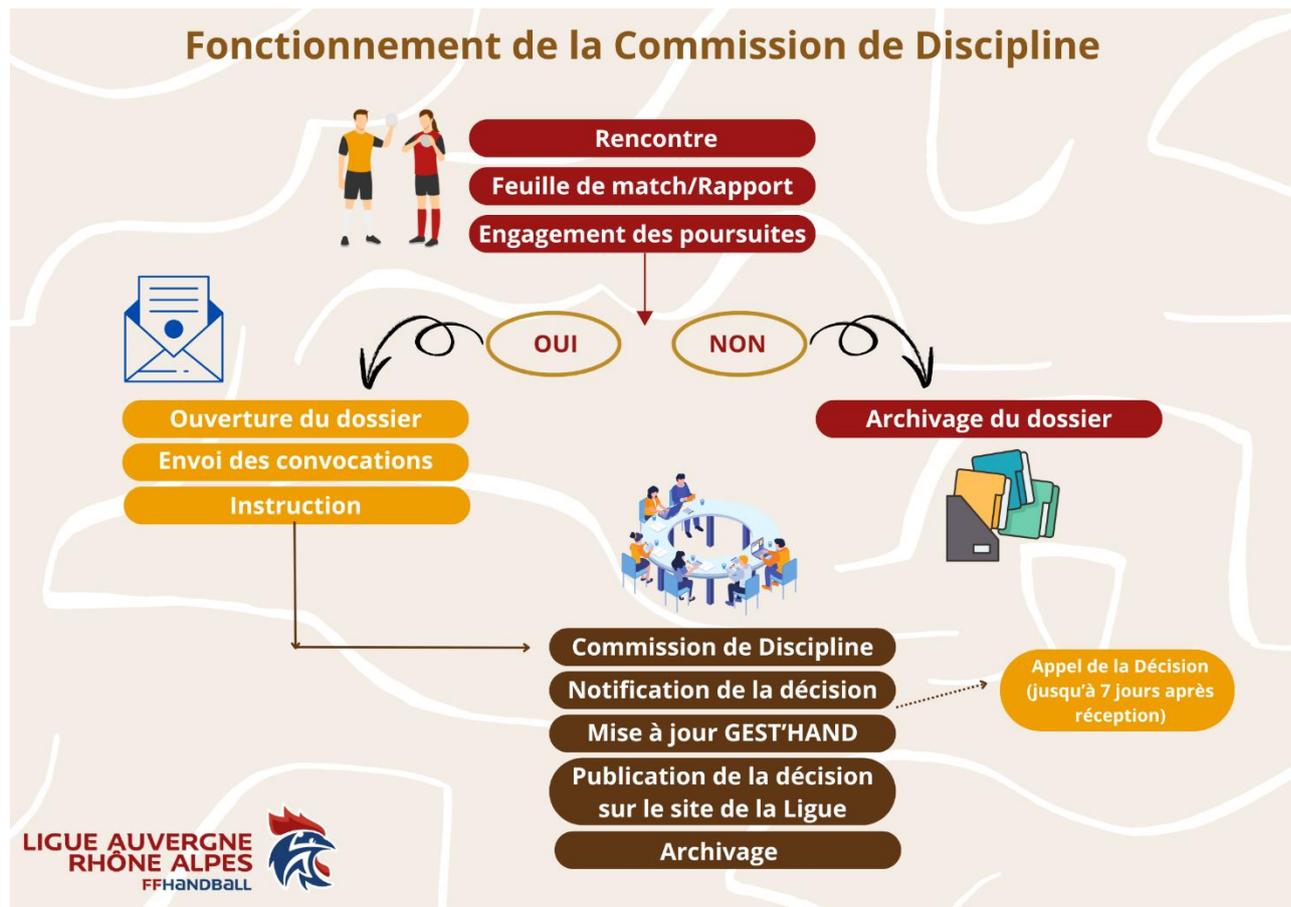




## 1. Rappel de l'année précédente et fonctionnement

Cette commission de discipline s'est enclenchée lentement au regard des anciens dossiers à gérer de la saison 2023/24 et du point de vue réglementaire en matière de procédure et de forme à assimiler et ce n'était pas une mince affaire.

Un tuilage aurait été nécessaire pour débiter sereinement l'année sportive.



## 2. Bilan des objectifs mis en place sur l'année écoulée

Une saison sportive qui s'achève et avec elle des affaires soumises à la commission territoriale de discipline.

Pour ce challenge néophyte dans ce domaine que je préside comme Président de cette commission, je tenais à commencer par remercier sincèrement les mandataires, les instructeurs, notre secrétaire salariée ainsi que tous les membres et les vice-présidents.

Sans eux, la commission ne fonctionnerait pas et je sais l'investissement consacré et le temps énorme qu'ils y consacrent et ce, de manière bénévole.

Avec la mise en place de la nouvelle mandature, cette année a été complexifiée pour configurer avec tous les membres du monde du handball, l'ossature de la commission de discipline.



L'envers du décor m'a permis de mieux comprendre légitimement les subtilités, les aspects et le fonctionnement d'une telle commission qui reste très réglementée.

Et où chaque erreur d'interprétation ou de jugement nous a remis en question pour être plus performant surtout en cette fin de saison sportive.

La secrétaire, dédiée en outre à la discipline, et en charge entre autres de la partie administrative à la commission, nous a apporté ses compétences, son savoir-faire, et sa précieuse analyse pour continuer à faire fonctionner du mieux possible une structure probe, autonome et indépendante.

Les frais de fonctionnement de la commission sont minimes par rapport au nombre d'affaires traitées.

En effet, nous œuvrons sur l'ensemble du territoire (Bron, Valence, Annecy, St Etienne et Cournon d'Auvergne) pour éviter autant que possible aux personnes poursuivies, impliquées ou témoins de faire des kilomètres.

Je remercie infiniment les Comités et toutes les personnes qui ont œuvré pour nous permettre de travailler dans des bonnes conditions.

Sur ce dernier point, je me permets de rappeler que les personnes convoquées ne peuvent pas prétendre à se voir rembourser leurs frais.

Le nombre d'affaires gérées par notre commission territoriale cette année sportive enregistre (93) quatre-vingt-treize affaires sachant qu'il reste des affaires qui n'ont toujours pas été ouvertes et qu'il restera encore après l'AG de Ligue à minima quelques séances de la commission de discipline en Juin et début Juillet 2025.

L'année sportive 2024/2025 au regard des multiples dossiers disciplinaires enregistre 29 455 €uros de pénalités financières arrêtées au 15 mai 2025.

### 3. Faits marquants

Quatre constats s'imposent :

- Les affaires de violences, de voies de faits et atteintes à la considération de l'arbitre augmentent et les actes sont de plus en plus graves chez les catégories jeunes adultes, voire très jeunes.
- Les fraudes volontaires individuelles et collectives en tout genre qui sera mon chemin de bataille pour les trois prochaines années.
- Des responsables officiels (coachs) en manque de repère sur l'éthique/l'intégrité et sur l'état d'esprit sportif.

Les atteintes à la considération de la part du public.

Chacun développera son analyse sur les raisons de l'augmentation de ces violences entre joueurs, responsables d'équipe, référés en mission de service public ou majoritairement de la part du public.

Pour ma part, je suis persuadé que seule la formation des cadres dirigeants, arbitres, entraîneurs et parents permettra à terme d'atténuer ces phénomènes.

Un changement radical de discours des dirigeants s'impose.

L'esprit compétitif rencontre ses limites que nous traitons chaque semaine au sein de notre commission mais surtout il ne doit pas s'effacer au détriment de l'esprit sportif.



Malheureusement, la confusion entre esprit de compétition et esprit sportif amène de nombreuses personnes à passer à l'acte.

C'est pourquoi, le rôle des Présidents de club est plus que jamais essentiel.

C'est d'abord rappeler à tous les licenciés de vos clubs les limites à ne pas franchir, en montrant l'exemple et en ré affirmant d'une manière forte et ferme que l'esprit sportif est plus important que le résultat sportif dans des championnats jeunes où il n'y a parfois rien à gagner.

Vos cadres et licenciés changeront ils dans leur comportement ?

La commission de discipline entend protéger avant tout et contre tout règlement au demeurant sur le sujet des déviances, les jeunes licenciés victimes d'actes aussi odieux qu'insupportables.

Je rappelle que tout un chacun a le droit de ne pas être d'accord avec les décisions prises par la commission de discipline.

Le seul moyen de contester les décisions est le droit d'Appel auprès de la Fédération Française de Handball ouvert à toute partie qui a un intérêt à agir mais dont la sanction n'est pas suspensive.

Ce n'est pas le droit de critiquer ouvertement, sans mesure et de manière infondée bien souvent, le travail effectué par une commission composée uniquement de membres du handball.

A ce titre 8 dossiers d'Appels ont été interjetés cette année et ont été traités par le jury d'Appel qui, contrairement à notre commission, n'est pas composée de professionnels du droit.

Ces constats effectués et ces précisions rappelées, il convient de continuer à être vigilant et optimiste pour les saisons à venir.

#### 4. Focus sur un projet spécifique, emblématique de la commission de discipline

Je crois profondément au bon sens, à la solidarité, à l'éthique et l'intégrité de notre sport, groupe qui a œuvré avec la Commission Technique d'Arbitrage et la discipline auprès des clubs en souffrance et cités à plusieurs reprises dans nos séances.

La commission de discipline soutient l'esprit du sport et notre présence dans les gymnases le démontre ; nous ne sommes pas contre les clubs ou contre les licenciés mais bien pour les licenciés et l'esprit serein.

#### 5. Conclusion

Néanmoins je regrette l'absence d'un Webinaire entre les Présidents des entités de commission de discipline Nationale, Territoriaux et d'Appel pour être en conformité sur la forme et au niveau procédural.

Mon dernier mot ira, comme j'ai commencé ce rapport, à tous les membres de la commission territoriale de discipline, aux instructeurs, à ceux qui engagent les poursuites sur mandat du Président de la Ligue Aura, et à notre secrétaire sans qui tout cela ne serait pas possible.



Je remercie également l'engagement du groupe Ethique/Intégrité et la commission technique d'arbitrage pour persévérer la saison prochaine.

Je voulais leur dire combien j'étais infatué et satisfait d'eux.

Je ne les remercierai jamais assez pour le travail énorme effectué cette année dans des conditions parfois compliquées.

**Daniel SOBIERAJ, Président de la Commission de Discipline**

Annexe

# **SAISON 2024-2025** **(De septembre 24 à Mai 25)** **RAPPORT D'ACTIVITÉS**

## **BILAN SAISON 2024 - 2025 au 15/05/2025 :**

### **Composition de la commission de discipline**

1 Président - 2 Vice-Présidents - 1 Secrétaire - 9 Membres - 3 Mandataires et 3 Instructeurs.

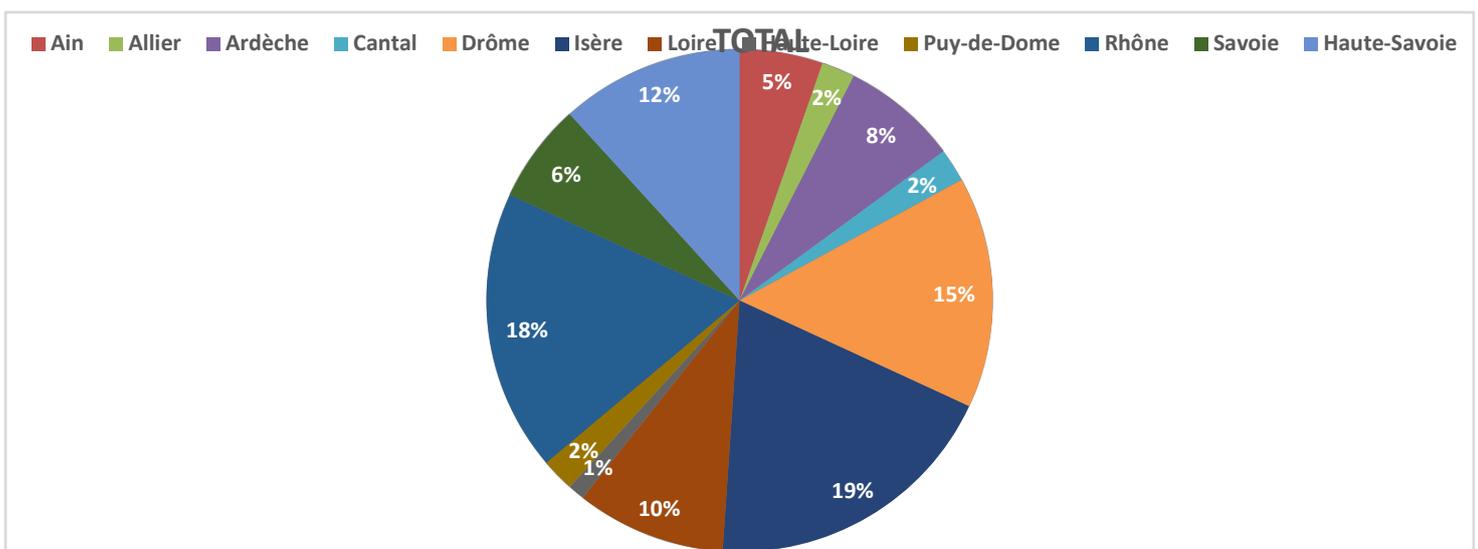
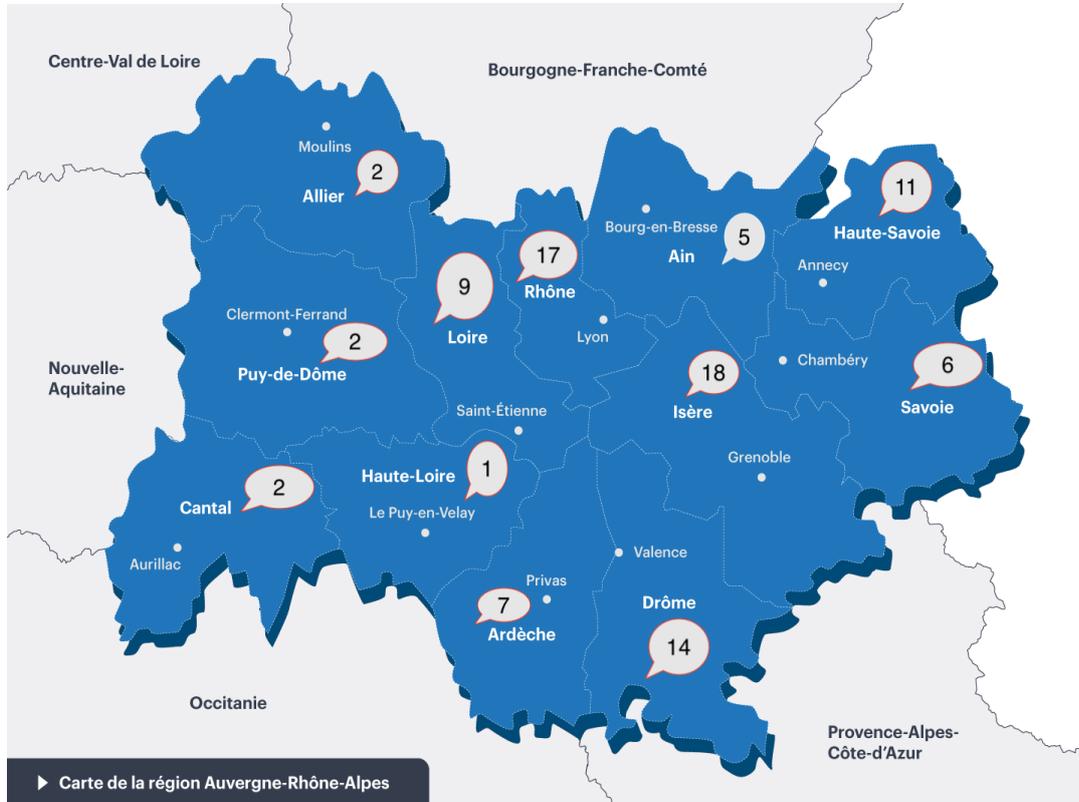
**94 Affaires** sur l'ensemble du territoire jusqu'au 15 Mai 2025

Avec 5 lieux de séance de la commission sur le territoire de Bron, Annecy, Valence, Cournon d'Auvergne et Saint Etienne.

L'Isère, le Rhône et la Drôme sont les trois principaux départements dans lesquels nous avons traité le plus d'affaires.



## Nombre d'affaires par Département





## Répartition Type de faute / Sexe / Clubs

Sur les 94 affaires, la répartition est la suivante :

Annexe	Description grille disciplinaire
A1	Invectives, contestations répétées attitude incorrecte, geste déplacé
A2	Injures, atteinte à la considération, geste obscène
A3	Menaces verbales ou gestuelles, attitude physique menaçante, attitude agressive, coups
A4	Propos ou comportement discriminatoire
A5	Brutalité, coups, crachats ou action de jeu particulièrement sans retenue, dangereuse, intentionnelle ou malveillante
A6	Violence, agression
B3	Lancer de projectiles
C2	Manquement à sa charge pour un responsable de la salle ou de l'espace de compétition pour un responsable ou pour un officiel de table
C3	Manquement à sa charge pour l'établissement d'une feuille de match, négligence administratives, refus de signer la feuille de match
D1	Invectives, gestes déplacés, injures, atteinte à la considération de la part du public
D2	Menaces verbales ou gestuelles, attitude physique menaçante, attitude agressive de la part du public, lancer de projectiles, pénétration non autorisée de personne du public sur l'aire de jeu
D5	Pénétration non autorisée sur l'aire de jeu de licenciés
E1	Manquement à la charge du club pour le respect des dispositions concernant les mesures à prendre pour assurer le bon ordre et le respect des acteurs et de leurs biens
E4	Autres atteintes collectives de toute nature à l'éthique (fraude, corruption, usurpation d'identité, etc.)

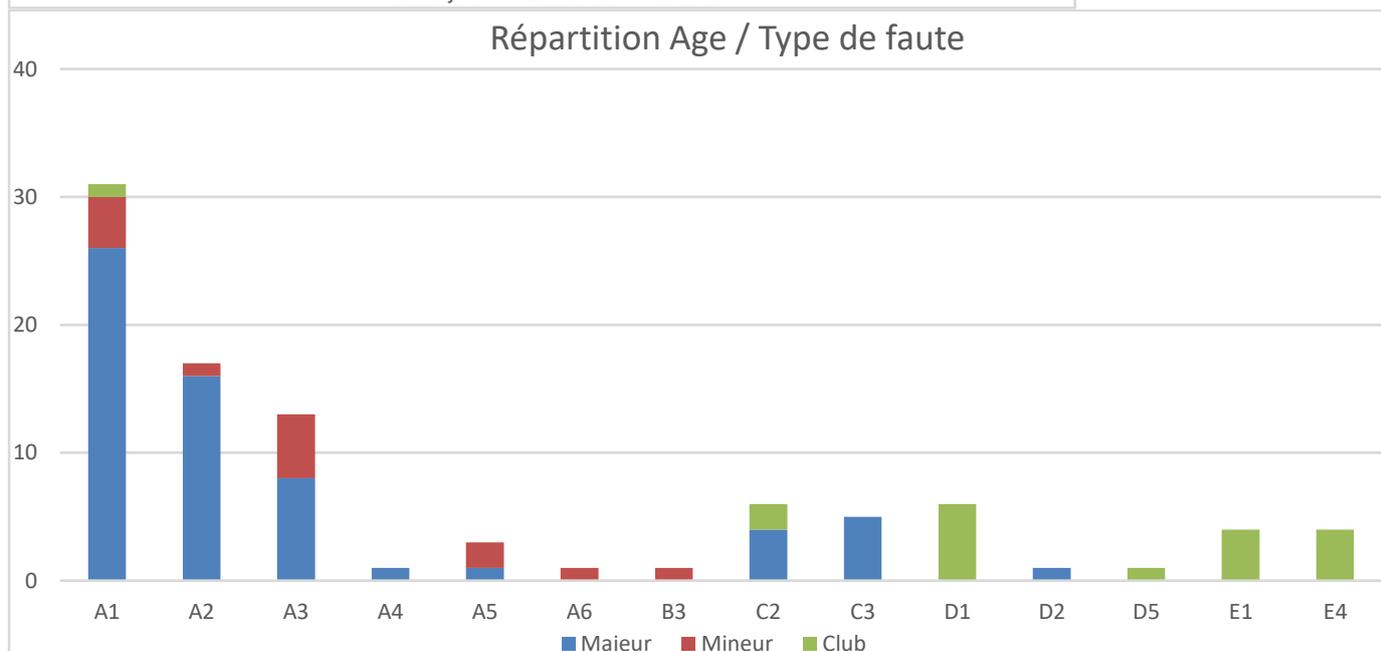
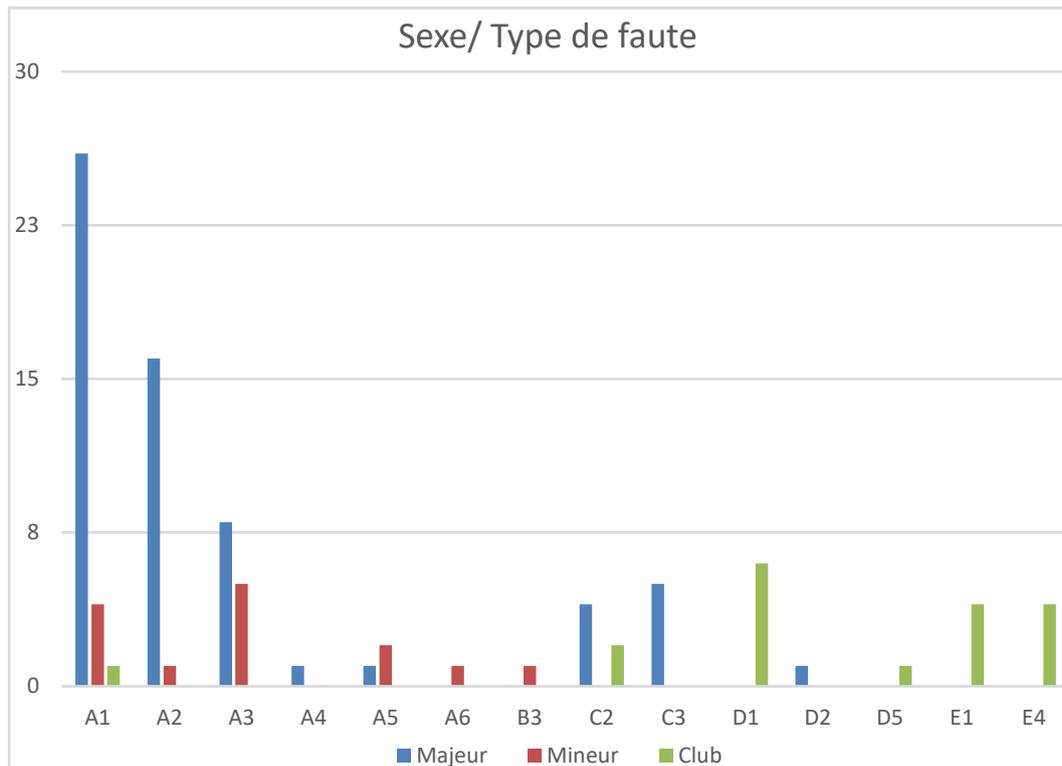
- 57 Hommes
- 19 Femmes
- 18 Clubs



## Répartition Age / Type de faute

Sur ces mêmes affaires, nous constatons qu'il y a majoritairement des majeurs :

- 62 licenciés majeurs
- 14 licenciés mineurs
- 18 clubs





## Les Décisions

Sanction	Nombre (dossier)
Relaxe	17
Avertissement	5
Huis-Clos (avec sursis)	6
Dates fermes	5
Dates Sursis	18
Dates Ferme + sursis	36
Pénalité financière	2
Points de retrait	5
Appel	8